



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Conservatoire
du littoral

INVITATION PRESSE
MARDI 30 AOÛT 2016

AGENCE DE L'EAU – CONSERVATOIRE DU LITTORAL

PARTENAIRES POUR PRÉSERVER

LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES SUR LE LITTORAL

Le vendredi 9 septembre 2016, Odile Gauthier, directrice du Conservatoire du littoral, et Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, signeront une nouvelle convention de partenariat 2016-2018 en faveur de la protection et la valorisation des zones humides et des milieux aquatiques sur le littoral.

Cette alliance renforcée conforte leurs actions communes, partagées avec les collectivités locales, sur le littoral des régions Bretagne et Pays de la Loire.

La signature aura lieu à 10h30 sur le site des Loirs dans les marais d'Olonne. Elle sera précédée d'une visite de terrain présentant les actions passées et à venir réalisées avec le soutien de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur des terrains du Conservatoire du littoral, du Conseil départemental de la Vendée et de la commune d'Olonne-sur-Mer.

RENDEZ-VOUS LE 9 SEPTEMBRE À 10H30, RUE DU HALAGE, 85340 OLONNE SUR MER

Merci de confirmer votre participation par courriel à centre-atlantique@conservatoire-du-littoral.fr

LA POURSUITE D'UN PARTENARIAT EFFICACE ...

Les deux institutions partagent le même intérêt pour la préservation, la restauration des zones humides dans les secteurs côtiers littoraux et rétro-littoraux et l'ambition d'un bon état écologique des eaux.

Le partenariat engagé en 2013 a été moteur pour favoriser la constitution d'unités foncières cohérentes et fonctionnelles, permettant la mise en œuvre d'actions de restauration et de gestion en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs des territoires concernés.

Ainsi, en Bretagne, le dispositif d'acquisition s'est trouvé fortement renforcé dans le cadre de ce partenariat et le Conservatoire du littoral a pu saisir des opportunités uniques d'acquisitions d'ensembles fonciers conséquents et d'une grande importance pour le fonctionnement et la préservation des écosystèmes littoraux : 82 hectares à l'Etang de Saint Jean en Ria d'Étel (56), 29 hectares au Marais de Kerdual à La Trinité sur Mer, 23 hectares dans la Baie du mont Saint Michel à Roz sur Couesnon (35) ... pour un total de près de 190 hectares en 3 ans.

De même, pour les départements de Loire-Atlantique, Vendée et Charente-Maritime, ce partenariat a représenté un soutien précieux pour acquérir des parcelles importantes pour la gestion de ces zones humides. A titre d'exemples, sur l'île de Ré (17), deux entités de 30 et 19 hectares ont bénéficié de ce dispositif. En Vendée, cela a permis la protection de 90 hectares au marais du Payré, 66 hectares aux marais d'Olonne, 19 hectares situés dans le marais Poitevin...et, en Loire-Atlantique, 34 hectares dans l'estuaire de la Loire sont venus compléter la protection du site.

A travers la mise en œuvre d'actions concrètes et de terrain, l'intervention coordonnée des deux établissements permet ainsi de renforcer les dynamiques locales en faveur d'une reconnaissance du rôle joué par les zones humides sur le littoral.

... INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE NATIONALE

Cette nouvelle convention s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'actuel 3^e plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018) qui vise notamment la poursuite des mesures de protection foncière des milieux humides et estuariens. Sur le littoral des régions Bretagne et Pays de la Loire, les propriétés du Conservatoire du littoral relevant de zones humides représentent 10 200 hectares, soit 3 500 hectares pour la délégation Bretagne et 6 700 hectares pour la délégation Centre-Atlantique.

Cette dynamique de protection se traduit à différentes échelles régionales et locales. Ainsi, les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 encadrent les orientations en faveur de la préservation des zones humides et de la biodiversité.

Parallèlement, les deux établissements œuvrent à la mise en place d'une stratégie d'accompagnement des collectivités territoriales pour une gestion douce et intégrée du trait de côte. Dans ce cadre, l'agence de l'eau Loire Bretagne est partenaire du Conservatoire du littoral dans la conduite de son programme expérimental Ad'Apto, qui intègre sur le site naturel de Lancieux (22).

SUR LE TERRAIN

LES MARAIS D'OLONNE,

UNE ACTION PUBLIQUE COHÉRENTE, RENFORCÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

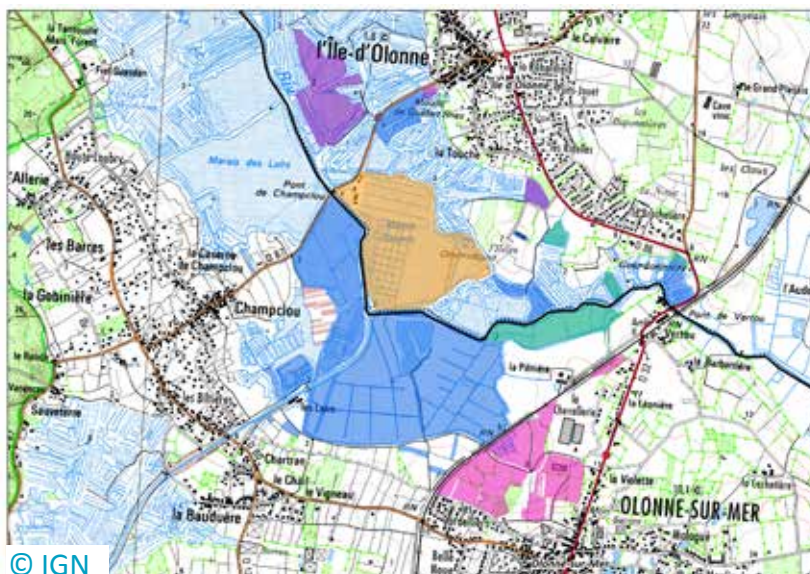
Les marais d'Olonne, reconnus au niveau européen pour leur intérêt écologique, accueillent un écosystème précieux, support d'une grande biodiversité.

Le site des Loirs est singulier et se différencie nettement du reste des marais d'Olonne. Il s'agit de marais plats, marqués par l'omniprésence de l'eau et qui forment un maillage au caractère sauvage. Le reste du marais d'Olonne est constitué d'anciens marais salants qui ont en partie été transformés au cours du temps en marais à poissons. Sur des périodes récentes, les marais d'Olonne sont par endroit menacés par la déprise agricole, ou la reconversion en usage de loisirs. La gestion quotidienne du marais des Loirs est réalisée par la commune d'Olonne-sur-Mer en partenariat financier avec le Conseil départemental de la Vendée et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

L'action du Conservatoire du littoral sur ce territoire s'opère en synergie et en complémentarité avec d'autres acteurs publics et associatifs, également propriétaires de parcelles sur ce secteur. Ainsi, le Conservatoire du littoral est propriétaire de 90 hectares, l'Office National de Chasse et Faune Sauvage (ONCFS) 38 hectares, la mairie d'Olonne-sur-Mer 17 hectares, le Conseil Départemental de Vendée 10 hectares, et l'Association de protection de la nature sur les pays des Olonnes (APNO) 1,7 hectare, soit au total plus de 156 hectares.

Présente aux côtés du Conservatoire du littoral dès le début du projet sur ce site, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a soutenu l'acquisition par le Conservatoire du littoral de 66 hectares. L'Agence a ensuite accompagné la mise en place d'une concertation locale avec l'ensemble des acteurs et usagers du territoire pour définir un plan de gestion du marais qui intègre l'ensemble des propriétés publiques du secteur, et participe financièrement à une partie de la gestion du site. Dans le cadre de ce partenariat, des travaux hydrauliques seront réalisés dès l'automne.

En complément, le Conservatoire créera deux observatoires, pour favoriser l'accueil du public sur ce marais.



LÉGENDE

PROPRIÉTÉS

- Conservatoire du littoral
- ONCFS
- Conseil départemental de Vendée
- Commune d'Olonne sur Mer
- Commune de l'île d'Olonne
- APNO

AGENCE DE L'EAU – CONSERVATOIRE DU LITTORAL

PARTENAIRES POUR PRÉSERVER

LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES SUR LE LITTORAL



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

L'agence de l'eau est un établissement public de l'État. Elle a pour mission de contribuer à restaurer et préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne, des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. Pour cela, elle apporte aux acteurs de l'eau une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers pour réduire les pollutions, préserver les ressources, restaurer les milieux aquatiques.

Ses recettes proviennent exclusivement des redevances acquittées par les différents utilisateurs d'eau. Le bassin Loire-Bretagne représente 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 8 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et 12,7 millions d'habitants.

L'agence de l'eau développe une action volontariste d'accompagnement et de soutien de ses partenaires en faveur des milieux humides littoraux et estuariens sur 2600 kilomètres de côte allant du mont Saint-Michel au sud de la Rochelle. Son 10^e programme d'intervention prévoit des aides spécifiques pour favoriser l'acquisition et la restauration des zones humides



**Conservatoire
du littoral**

Le Conservatoire du littoral, établissement public de l'État, mène depuis 1975 une politique foncière de protection définitive des espaces naturels du littoral français. Il travaille en partenariat étroit avec les collectivités locales pour protéger, restaurer et valoriser des espaces naturels sur le littoral. Des partenariats locaux sont systématiquement conclus avec les acteurs des territoires (gestionnaires publics, agriculteurs, sauniers, ostréiculteurs, usagers, etc.) qui contribuent à la gestion ou fréquentent ces espaces.

Son budget provient aux deux tiers de l'affectation du droit annuel de francisation des navires de plaisance (DAFN). Les subventions et le concours financier d'autres établissements et de collectivités territoriales jouent également un rôle précieux dans son financement (Agences de l'eau, Fonds européen, État, Régions, Départements, etc.). Enfin des recettes provenant de mécénat d'entreprise ou dons privés viennent compléter son budget.

L'établissement est propriétaire de plus de 15 300 hectares en Bretagne et dans les Pays de la Loire. Son action vise en priorité des sites où les écosystèmes, les paysages ou encore le libre accès sont menacés. Les zones humides constituent un enjeu majeur sur le littoral des deux territoires.

CONTACT PRESSE

agence de l'eau Loire-Bretagne

Paule Opériol - Directrice information & communication
paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr - 02 38 51 73 10

Conservatoire du littoral - Délégation Centre-Atlantique

Mathilde Poulain - chargée de communication
m.poulain@conservatoire-du-littoral.fr - 05 46 84 72 00